



Synthèse du dernier BlablaMDA de l'année !

Le 20 novembre 2025, 14h

MDA ET CAF

Comment coopérer ?



Lors de discussions avec nos membres, nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre de MDA développent des partenariats avec leurs CAF locales. Et que pour autant, ces partenariats sont assez méconnus.

Les MDA et les CAF sont, chacune à leur manière, des acteurs du développement du territoire. Il y a alors un véritable enjeu à clarifier comment ces deux mondes peuvent se rencontrer au service des territoires. C'est d'ailleurs un des enjeux du partenariat entre la CNAF et le RNMA.

CNAF-CAF, de quoi parle-t-on ?

La CNAF*

Organisme public, en charge de l'animation de la branche famille de la sécurité sociale. Ses grandes orientations sont inscrites dans la COG (Convention d'Objectif et de Gestion).

La COG est pluriannuelle (2023-2027 pour la période actuelle par exemple). Elle est ensuite déclinée en contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (Cpog) entre la CNAF et chaque CAF.

Les CAF*

Ce sont des organismes de droit privés. Les CAF locales ont des fonds locaux sur lesquels le CA de la CAF peut se positionner.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Le RNMA et la CNAF

Le RNMA (Réseau National des Maisons des Associations) et la CNAF sont liés par une convention de partenariat 2024-2027 qui vise à soutenir la vie associative locale et renforcer l'action des acteurs de proximité qui accompagnent les associations et favorisent l'engagement citoyen.

Le partenariat s'articule autour de trois objectifs stratégiques :

- Encourager et outiller les pratiques coopératives des structures d'accompagnement de la vie associative afin de renforcer la qualité, la cohérence et la complémentarité des services rendus sur les territoires.
- Consolider les fonctions de tête de réseau du RNMA, pour professionnaliser l'appui aux adhérents, diffuser des ressources mutualisées et soutenir la structuration des dynamiques locales.
- Stimuler, à l'échelle nationale, le dynamisme de la vie associative de proximité, en favorisant l'engagement des habitants, l'initiative citoyenne, le développement du pouvoir d'agir et la participation des personnes aux politiques publiques qui les concernent.

Quel que soit leur projet, les Maisons des Associations sont légitimes à contacter leur conseiller territorial CAF pour échanger sur le partenariat à l'échelon territorial. La CAF est, en effet, un acteur essentiel d'un territoire dans la structuration de sa vie sociale et associative. Partenaire de nombreux acteurs associatifs, la CAF peut accompagner un ensemble de projets relevant de son champ de compétence : famille, parentalité, enfance, petite enfance, jeunesse, animation de la vie sociale...

Il y a donc un enjeu important pour les acteurs de l'accompagnement de la vie associative à se rapprocher de leur CAF pour croiser les regards sur les projets et les territoires et, le cas échéant, développer des partenariats structurant pour la dynamique associative territoriale.

Ces partenariats peuvent prendre différentes formes. Ce BlablaMDA du 20 novembre 2025 a permis d'en découvrir certaines, mais elles sont non exhaustives. Au programme ici, des partenariats entre des CAF et des MDA autour :

- De l'accompagnement (Guid'Asso, DLA, IDA) ;
- De la jeunesse (PS Jeunes, FPT) ;
- De l'investissement ;
- Ou encore des mobilités.

Créer les conditions d'un dialogue favorable

Il est important de prendre le temps d'expliquer à ses interlocuteurs CAF ce qu'est une MDA, ce qu'elle fait sur son territoire et en quoi elle est complémentaire des autres partenaires plus traditionnels de la CAF sur les territoires (centres sociaux notamment).

Ce travail doit également être mené auprès de ces mêmes partenaires pour renforcer les partenariats, clarifier les rôles de chacun.e et ne pas risquer de fragiliser des conventions existantes par manque de connaissance. Selon les territoires les CAF peuvent être invitées au CA des MDA au même titre que le sont parfois des élu.e.s locaux.

Accompagnement

• Guid'Asso

Il existe une [convention cadre entre la CNAF et Guid'Asso](#). Ce texte est donc un premier support qui permet d'enclencher une prise de contact avec la CAF locale afin d'échanger sur un éventuel partenariat et les modalités de celui-ci.

La casquette co-animateur Guid'Asso peut permettre de prendre une place au sein du [Schéma Départemental des Services aux Familles](#) (SDSF) qui réunit l'État, le Conseil départemental, la CAF et les partenaires du territoire impliqués dans la mise en œuvre des services d'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité. Ils élaborent ensemble un diagnostic dont découle un plan d'actions à l'échelle départementale.

CONTACTS RNMA - CAF ET GUID'ASSO

Fanny HANICOTTE

Directrice de la MAAM (Maison des Associations d'Amiens Métropole) - direct@maam.fr

Denis DHALLUIN

Directeur de la MDA de Tourcoing -
d.dhalluin@mda-tourcoing.fr

CONTACTS RNMA - CAF ET SDSF

Fanny HANICOTTE

Directrice de la MAAM (Maison des Associations d'Amiens Métropole) - direct@maam.fr

• DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

Selon les territoires la CAF peut être un des financeurs du DLA, c'est le cas notamment pour l'AGLCA, le Centre Ressource pour la Vie Associative et l'Économie Sociale et Solidaire dans l'Ain (à Bourg-en-Bresse).

Lorsqu'elle ne le finance pas directement, la CAF peut aussi être un acteur de mise en lien avec le DLA si des structures dont elle est partenaire ont certaines difficultés (ex. en Hauts-de-France).

CONTACTS RNMA - CAF ET DLA

Renaud DROUY

Directeur de l'AGLCA - renaud.drouy@aglca.asso.fr

• IDA (Dispositif “Informer, Détecter, Accompagner”)

Dispositif national déployé par les CAF dans chaque département, principalement en interne, mais parfois externalisé par le biais de partenariats.

Accompagnement / soutien renforcé spécifique des structures Petite Enfance.

CONTACTS RNMA - CAF ET IDA

Renaud DROUY

Directeur de l'AGLCA - renaud.drouy@aglca.asso.fr

Sarah VERRIER

Chargée d'accompagnement petite enfance, association rESS'ources (Tarn) - sarah.verrier@ressourcestarn.fr

Jeunesse

L'accompagnement de projets de jeunes par une MDA peut donner lieu à la mise en place d'une prestation de service jeunes (PS jeunes) auprès de la CAF. Il s'agit concrètement du financement de temps de travail pour un.e animateur.ice qui accompagne les jeunes dans la construction de leur projet (type MDA jeunes ou espace libre jeunes par exemple)

Pour financer une partie des projets qui émergeraient de cet accompagnement des jeunes, les Fonds publics et territoires (FPT) peuvent être mobilisés.

CONTACTS RNMA - CAF ET JEUNESSE

Fanny HANICOTTE

Directrice de la MAAM (Maison des Associations d'Amiens Métropole) - direct@maam.fr

Andrea LAURO

Animateur centre de ressources, RESAM (FPT) - services.asso@resam.net

Denis DHALLUIN

Directeur de la MDA de Tourcoing - d.dhalluin@mda-tourcoing.fr

Mobilités

À Morlaix, la CAF est membre du consortium sur le projet Erasmus+ (Erasmus éducation des adultes), en parallèle, et avec des passerelles possibles, d'un projet Erasmus+ du réseau des centres sociaux.

CONTACTS RNMA - CAF ET MOBILITÉ

Andrea LAURO

Animateur centre de ressources, RESAM (FPT) - services.asso@resam.net

Les FPT : Fonds Publics et Territoires

Les FPT sont des financements complémentaires des prestations de service de la CAF qui peuvent venir financer des projets sur mesure.

EN SAVOIR PLUS

Via un FPT, la MDA de Tourcoing finance ainsi des bourses pour les projets des jeunes issus de la MDA jeunes dont l'animation est financée en partie par une prestation de service jeunes.

CONTACTS RNMA - CAF ET MOBILITÉ

Denis DHALLUIN

Directeur de la MDA de Tourcoing - d.dhalluin@mda-tourcoing.fr

Investissement et locaux

Lorsqu'une structure bénéficie d'une prestation de service elle peut prétendre à solliciter la CAF pour subventionner une partie d'investissements liés à ce projet (40%).

Conclusion de l'échange:

Un sujet éminemment politique qui se met en œuvre de manière très technique.
Il y a un vrai besoin d'acculturation du Réseau à mener auprès des CAF pour mieux connaître les potentialités de ce partenariat et l'impact de celui-ci sur les dynamiques territoriales.

Un travail d'état des lieux des partenariats est à poursuivre et une stratégie de développement de ceux-ci à enclencher.

Un webinaire pour échanger avec la CNAF serait bienvenu.

Le RNMA va reprendre attache avec la CNAF pour poursuivre ce travail.